



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%
Numéro du produit	115
Synonymes; marques commerciales	ORTHOPHOSPHORIC ACID, Acide Phosphorique >25%, ACIDE PHOSPHORIQUE 85% SOL, ACIDE PHOSPHORIQUE 75% SOL, ACIDE PHOSPHORIQUE 75% SOL THS, ACIDE PHOSPHORIQUE FG 85% SOL, ACIDE PHOSPHORIQUE FG 75% SOL, ACIDE PHOSPHORIQUE PH 85% SOL THS, PHOSPHORIC ACID 71%, PHOSPHORIC ACID 80% SOLUTION, PHOSPHORIC ACID 75% FG, PHOSPHORIC ACID 45%, PHOSPHORIC ACID 45% SOL, PHOSPHORIC ACID 1650, PHOSPHORIC ACID 40% SOL, PHOSPHORIC ACID 35%, ACIDE PHOSPHORIQUE 75% SOL TE INNS, PRAYPHOS P5 75%, PHOSPHORIC ACID FG 81%, P 50-03, PHOSPHORIC ACID FG 85% GMP+, PHOSPHORIC ACID 75% FG SOL, HYDREX 9532, PHOSPHORIC ACID PRAYPHOS P5 85, PHOSPHORIC ACID 75% SOL FG CHG, FOSACID - ROOD, PHOSPHORIC ACID 75% FCC, PHOSPHORIC ACID 85% FCC ed. 7, PHOSPHORIC ACID P5 75% SOL, PHOSPHORIC ACID P5 85% SOL, PHOSPHORIC ACID P5 81.5%, PHOSPHORIC ACID 81% SOL, PHOSPHORIC ACID 85% SOL FG CHG, PHOSPHORIC ACID 85% NO SOL, PHOSPHORIC ACID 75% NO SOL, THERMAL PHOSPHORIC ACID 75%
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485924-24-XXXX
Numéro CAS	7664-38-2
Numéro index UE	015-011-00-6
Numéro CE	231-633-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Fertilisante Détergent. Intermédiaire pour l'industrie chimique Réactif de laboratoire pour le contrôle du pH Traitement de surface des métaux Adhésif. Peinture. Additif pour carburant. Réactif de laboratoire. Lubrifiant. Leather and paper industry Polymères Teinture pour textiles Produit d'entretien. Traitement d'eau. Additif de nourriture / alimentation Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.
--------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	115

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (CE N° 1272/2008)**

Dangers physiques	Met. Corr. 1 - H290
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	231-633-2
-----------	-----------

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

Mentions de danger	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
--------------------	--

Mentions de mise en garde	P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
---------------------------	--

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Nom du produit	ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485924-24-XXXX
Numéro index UE	015-011-00-6
Numéro CAS	7664-38-2
Numéro CE	231-633-2

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Indications sur les composants	Estimation de la toxicité aiguë (orale) : 301 mg/kg Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) : 2750 mg/kg
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin immédiatement.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.
Contact cutané	Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	En cas de contact avec certains métaux, peut dégager de l'hydrogène gazeux, qui peut former des mélanges explosifs avec l'air.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de phosphore. Brouillard d'acide phosphorique.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.
---	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Neutraliser le produit déversé avec du calcaire concassé, de la chaux éteinte (hydroxyde de calcium), du carbonate de soude (carbonate de sodium) ou du bicarbonate de sodium. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter tout déversement. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier inoxydable. Verre. Polyéthylène. Stocker à des températures comprises entre 10°C et 40°C.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 1 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 2 mg/m³

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2.92 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.73 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc butyle. Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Caoutchouc nitrile. Caoutchouc (naturel, latex). l'épaisseur du gant 0.7mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc (naturel, latex). Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Caoutchouc butyle. l'épaisseur du gant 0.4mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. filtre A/P2 EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide visqueux. Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Acre.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): <2
Point de fusion	-11.8 - 21.1°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	101 - 158°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.179 - 1.689 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Miscible à l'eau. Soluble dans les matériaux suivants: Ethanol.
Coefficient de partage	log Pow: -2
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	62 mPa s @ 25°C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	98
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune information requise.
--------------------------------------	-----------------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Bases fortes. Aluminium.
------------------------	--------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
-------------------------------------	---

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 301,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 423

ETA orale (mg/kg) 301,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 2750 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Corrosif pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Test de Ames Négatif. OECD 471
Aberration chromosomique Négatif. OECD 473

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Fertilité - NOAEL > 500 mg/l, Orale, Rat OECD 422

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: > 410 mg/l, Orale, Rat OECD 422

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicocinétique

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité	Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents. Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.
--------------------	---

12.1. Toxicité

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
-----------------	--

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 3 - 3.25 mg/l, <i>Lepomis macrochirus</i> (crapet arlequin)
---------------------------------	---

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: > 100 mg/l, <i>Daphnia magna</i> OECD 202
--	--

Toxicité aiguë - plantes aquatiques	ErC ₅₀ , 72 heures: > 100 mg/l, <i>Desmodesmus subspicatus</i> OECD 201
--	---

toxicité aquatique chronique

Toxicité à court terme - poissons aux stades de l'embryon et de l'alevin	NOEC, 72 heures: 100 mg/l, <i>Desmodesmus subspicatus</i>
---	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.
-------------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
-------------------------------------	--

Coefficient de partage	log Pow: -2
-------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau.
-----------------	------------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.
--	---

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.
-------------------------------	---

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.
-----------------------------	---

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1805
N° ONU (IMDG)	1805
N° ONU (ICAO)	1805
N° ONU (ADN)	1805

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
Nom d'expédition (IMDG)	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
Nom d'expédition (ICAO)	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION
Nom d'expédition (ADN)	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C1
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-B
-----	----------

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes
d'intervention d'urgence 2R

Numéro d'identification du
danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires**UE (EINECS/ELINCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 05-10-20

Numéro de version 4.006

Remplace la date 14-02-20

Numéro de FDS 115

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Statut de la FDS

Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Signature

Jitendra Panchal



Scénario d'exposition Consumer Use of Phosphoric Acid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Phosphoric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485924-24-XXXX
Numéro CAS	7664-38-2
Numéro CE	231-633-2
Numéro index UE	015-011-00-6
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Consumer Use of Phosphoric Acid
Catégories de produit chimique [PC]:	PC12 Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais) PC31 Produits lustrant et mélanges de cires PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC38 Produits pour soudage et brasage, produits de flux PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	solide , ou: Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 25 %.

Consumer Use of Phosphoric Acid

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination Les déchets ménagers solides (par ex. emballages de produits) doivent être éliminés dans une décharge communale d'ordures ménagères.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 25 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidien jusqu'à 30minutes

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Environnement Utilisation intérieure/extérieure.

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Voie d'exposition Inhalation

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

Exposition Consommateur - par inhalation : exposition 0.085 mg/m³, DNEL 0.73 mg/m³, RCR 0.116
Supposition du worst case
L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition Professional Use of Phosphoric Acid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Phosphoric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485924-24-XXXX
Numéro CAS	7664-38-2
Numéro CE	231-633-2
Numéro index UE	015-011-00-6
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Professional Use of Phosphoric Acid
Catégories de produit chimique [PC]:	PC8 Produits biocides PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC12 Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais) PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 Substances chimiques de laboratoire PC31 Produits lustrant et mélanges de cires PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau PC38 Produits pour soudage et brasage, produits de flux
Catégories d'articles [AC]	AC1 Fabrication de véhicules à moteur et de pièces détachées pour véhicules à moteur. AC2 Machines, appareils mécaniques, articles électriques/électroniques AC3 Piles et accumulateurs électriques AC7 Articles métalliques
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles

Professional Use of Phosphoric Acid

Secteur d'utilisation

SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
 SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages
 SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
 SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
 SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
 SU19 Bâtiment et travaux de construction
 SU24 Recherche scientifique et développement

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
 ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Salarié

Catégories de processus

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
 PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
 PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
 PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
 PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
 PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
 PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
 PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles
 PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température
 PROC25 Autres opérations de travail à chaud avec des métaux

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Mesures de management du risque

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air une limitation d'émission aérienne n'est pas nécessaire puisqu'aucune libération directe ne s'effectue dans l'air.

Eau manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions. Maximiser la réutilisation des eaux usées.

terre non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Professional Use of Phosphoric Acid

Traitement des déchets Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Porter un vêtement de travail approprié.

Information supplémentaire Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation MEASE

Professional Use of Phosphoric Acid

Exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition $<0.9 \text{ mg/m}^3$, DNEL 1 mg/m^3 , RCR <0.9

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition Industrial Use of Phosphoric Acid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Phosphoric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485924-24-XXXX
Numéro CAS	7664-38-2
Numéro CE	231-633-2
Numéro index UE	015-011-00-6
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Industrial Use of Phosphoric Acid
Catégories de produit chimique [PC]:	PC0 Autres produits: PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité PC7 Métaux et alliages de base PC8 Produits biocides PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC13 Carburants PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC19 Intermédiaire PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, flocculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 Substances chimiques de laboratoire PC23 Produits pour le traitement du cuir PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 Fluides pour le travail des métaux PC26 Produits de traitement des papiers et cartons PC32 Préparations et composés à base de polymères PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels

Industrial Use of Phosphoric Acid

Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport SU19 Bâtiment et travaux de construction SU20 Services de santé
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC1 Fabrication de la substance ERC2 Formulation dans un mélange ERC3 Formulation dans une matrice solide ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article ERC6a Utilisation d'un intermédiaire ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article) ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos ERC12a Traitement des articles sur les sites industriels à faibles rejets

Salarié

Industrial Use of Phosphoric Acid

Catégories de processus

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
 PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
 PROC5 Mélange dans des processus par lots
 PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
 PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
 PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
 PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
 PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
 PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation
 PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
 PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles
 PROC22 Fabrication et traitement de minéraux et/ou de métaux à une très haute température
 PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température
 PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air une limitation d'émission aérienne n'est pas nécessaire puisqu'aucune libération directe ne s'effectue dans l'air.

Eau manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions. Maximiser la réutilisation des eaux usées. Ajustement du pH

terre non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Industrial Use of Phosphoric Acid

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
---	--

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.
-------------------------------	---

Mesures de management du risque

	utiliser une protection pour les yeux et des gants. Porter un vêtement de travail approprié.
Information supplémentaire	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	ART 1.0
Exposition	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition <0.9 mg/m ³ , DNEL 1 mg/m ³ , RCR <0.9 L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.